Titre de caution (location).

Lorsque vous réalisez un titre concernant une caution, la trésorerie peut vous demander de préciser, le nom du tiers ayant payé la caution.

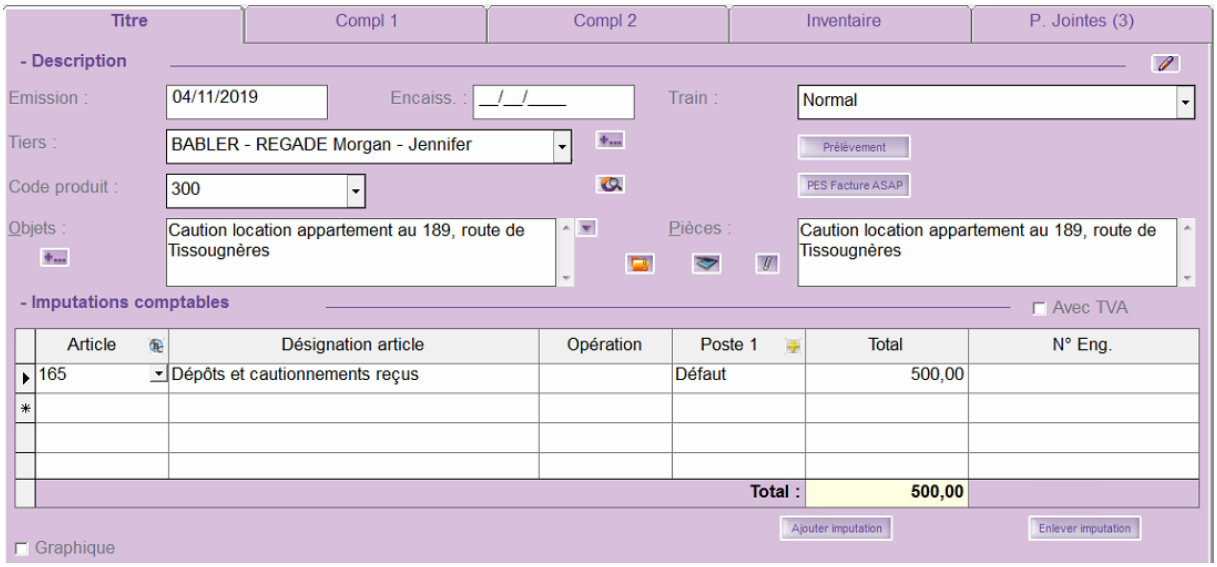

Après la saisie du Titre, il faut aller dans le menu Traitements Puis compléter le détail des imputations.

Et dans la zone N° d'Emprunt saisir le Nom suivi du début du prénom du locataire.

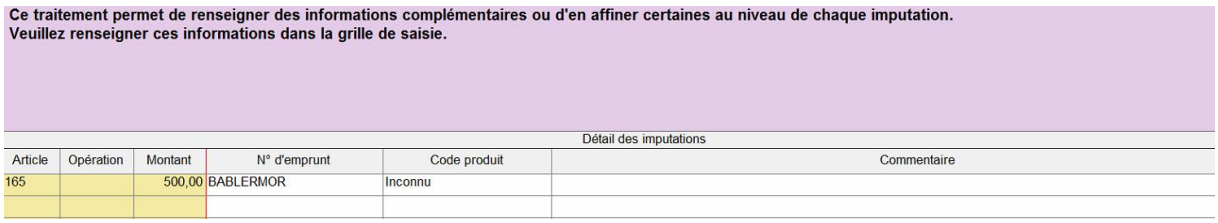

Le trésorier pourra retrouver plus facilement le tiers au moment de la restitution de la caution.